

RAPPEL

N° SIRET :
Code NAF :
Forme Juridique :

Monsieur Cotelle,

Je me permets de vous indiquer que la société SA COOPERATIVE ARTISANALE DES BOUCHERS CHARCUTIERS TRAITEURS D est dans l'obligation de posséder le document unique (ou document unique d'évaluation des risques professionnels DU ou DUERP) créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001. Le décret a adopté la directive européenne sur la prévention des risques professionnels. Il est la transposition, par écrit, de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du travail (article R. 4121-1 et suivants du code du travail).

L'absence de document unique en cas de contrôle de l'inspection du travail peut être sanctionnée d'une amende de 1500 euros par unité de travail et plus de 3000 euros en cas de récidive (article 4741-3 du Code du travail). En cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, la responsabilité civile de l'employeur peut être engagée si la faute inexcusable est reconnue entraînant une réparation du préjudice subi (souffrances morales, physiques, ...) et une cotisation complémentaire en remboursement de la rente majorée servie par la sécurité sociale. Aussi la faute du responsable dirigeant est retenue si les équipements de protection individuelle ne sont pas fournis par l'employeur.

Le Document unique est tenu sur leur demande à la disposition :

- de l'inspecteur du travail ou du contrôleur,
- des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale,
- des organismes professionnels d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, constitués dans les branches d'activité à risque,
- des salariés (décret n°2008-1347 du 17 décembre 2008).

Pour éviter de tels risques de sanction, Info législation vous propose, dans le seul but de vous aider à satisfaire aux prescriptions légales, de vous envoyer par courrier retour votre support papier du Document unique qu'il vous appartiendra de remplir en identifiant les dangers et en analysant ensuite les risques liés à l'activité de votre entreprise.

Le modèle du Document Unique proposé, à remplir et à adapter suivant l'activité de votre entreprise, est d'un montant de 189,52 euros TTC.

Ce document vous sera adressé sous huit jours à réception du règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de « Info Législation », et de la vignette ci-dessous dûment remplie et signée.

Le Responsable Info législation,

VIGNETTE A JOINDRE A VOTRE CHÈQUE

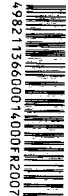
N° DE DOSSIER : 02 052007 498211366
NOM :

S

MONTANT : 189,52 € SIGNATURE :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso et les accepte comme partie au contrat

Adresse retour :
INFO LEGISLATION
BP 10067
75561 PARIS CEDEX 12



Perf